ID: 033-213300775-20221024-2022_83-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS

<u>Collectivité</u>: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation: 17/10/2022

Membres:

En exercice

19

Présents:

17

Votants:

18

Date d'affichage: 25/10/2022

Date de publication :

25/10/2022

Le 24 octobre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne - Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER

<u>Était représenté</u> : Fabrice GUIRAUD par Jean-Georges CLAIR

Absente: Josette VALLAU

Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN

DÉLIBÉRATION N° 2022-83

OBJET: Maintien des tarifs de la restauration scolaire

Afin de proposer des tarifs au plus près des revenus des foyers fiscaux, il a été mis en place depuis le 1er septembre 2021 des tarifs basés sur le quotient familial (selon la formule ((Revenu Imposable/12) + Prestations Familiales) / Nombre de Part) pour les enfants résidant sur la commune de Cabanac et Villagrains avec un prix minimum à 2.90 € et maximum à 3.40 €.

	QUOTIENT	PRIX REPAS	PART A LA CHARGE DE LA COMMUNE	
TRANCHE 1	JUSQU'A 800 €	2,90 €	0,77 €	
TRANCHE 2	DE 801 € A 1 000 €	3,00€	0,67 €	
TRANCHE 3	DE 1 001 € A 1 300 €	3,10 €	0,57 €	
TRANCHE 4	DE 1 301 € A 1 600 €	3,20 €	0,47 €	
TRANCHE 5	DE 1 601 € A 2 000 €	3,30 €	0,37 €	
TRANCHE 6	> 2 000 €	3,40 €	0,27 €	

Pour les autres bénéficiaires, les tarifs suivants sont appliqués :

Enfants hors commune	Adultes	Personnel + élus + enseignants	
3,40 €	5,00€	3,40 €	

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé dont les parents fournissent le repas, le coût de l'accueil au restaurant scolaire est entièrement pris en charge par la commune.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants de la restauration scolaire:

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022
Publié le

			1 dbile le	
	QUOTIENT	PRIX REPAS	PART (D .033-213300775-20221024-2022_83-DE	
	Q00112111	TRIXITETAS	LA COMMUNE	
TRANCHE 1	JUSQU'A 800 €	2,90 €	0,77	€
TRANCHE 2	DE 801 € A 1 000 €	3,00€	0,67	€
TRANCHE 3	DE 1 001 € A 1 300 €	3,10 €	0,57 :	€
TRANCHE 4	DE 1 301 € A 1 600 €	3,20 €	0,47	€
TRANCHE 5	DE 1 601 € A 2 000 €	3,30 €	0,37 :	€
TRANCHE 6	> 2 000 €	3,40 €	0,27 =	€
	Enfants hors commune	Adultes	Personnel + élus + enseignants	_
	3,40 €	5,00 €	3,40 €	

Ces tarifs s'appliqueront jusqu'à modification par une nouvelle délibération.

<u>POUR</u>: 18 <u>CONTRE</u>: 00 <u>ABSTENTION</u>: 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 octobre 2022

Le Maire

Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance

Gabriel BEUGIN